

Procès-verbal de l'**assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 5 septembre 2024 à 17 h**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert

Est absente :

Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Yvan Laberge, secrétaire corporatif adjoint par intérim et avocat et conseiller juridique
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-121

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Doreen Assaad :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant cependant le point 5.1 relatif à une autorisation de la participation de M. Alain Dufort au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL.

1.4. Approbation de procès-verbaux

1.4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-122

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2024

Il est proposé par Doreen Assaad, appuyé par Pascale Mongrain :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-123

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 août 2024

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Rolande Balma :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ORGANISATION DU TRANSPORT

2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-124

Approbation de l'entente de financement proposée pour l'opération de la ligne express 428 à intervenir entre le RTL et Amazon Canada Fulfillment services, ULC

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance de l'entente de financement à intervenir entre le RTL et Amazon Canada Fulfillment services, ULC pour l'opération de la ligne express 428 pour la période du 6 janvier 2025 au 2 janvier 2028;

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER l'entente de financement proposée pour l'opération de la ligne express 428 à intervenir entre le RTL et Amazon Canada Fulfillment services, ULC;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente;

D'AUTORISER le directeur général à négocier et convenir de modifications mineures à cette entente si celles-ci sont requises et à signer tout document, si requis, par lequel les parties à l'entente conviennent de ces modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-125

Prolongation de contrat – Service de gardiennage pour les terminus d'autobus et pour la patrouille des stationnements incitatifs du RTL

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Lise Roy :

D'EXERCER une option de renouvellement d'un an, soit pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026, du contrat pour la prestation de services de gardiennage pour les terminus d'autobus et pour la patrouille des stationnements incitatifs du RTL octroyé à GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C., aux prix en vigueur, pour un montant total estimé à 4 567 731,04 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions des documents de l'appel d'offres P21-030 et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER en plus un montant supplémentaire estimé à 1 236 306,02 \$ (taxes incluses) pour ce contrat et son renouvellement pour un an, en raison du décret provincial qui a majoré, à compter du 2 août 2023, les taux horaires des agents de gardiennage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-126

Prolongation de contrat – Service d'évaluation par clients mystères pour le service de transport adapté

Il est proposé Nicholas Kaminaris, appuyé par Pascale Mongrain :

D'EXERCER la deuxième option de prolongation du contrat CA1382 – Service d'évaluation par clients mystère pour le service de transport adapté, octroyé à PUBLIPAGE INC., pour une période d'un an, soit du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, conformément aux documents de l'appel d'offres P19-026, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 92 717,22 \$ (taxes incluses) et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-127

Modification au contrat CA2633 – Services professionnels en ingénierie et architecture pour l'électrification du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil – amendement 1

Il est proposé par Lise Roy, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'AUTORISER, pour le contrat CA2633 octroyé par la résolution 22-51 adoptée le 5 mai 2022 à GROUPE SYBEL à la suite de l'appel d'offres P22-011 pour la fourniture de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs et d'architectes dans le cadre du projet d'électrification du Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL), une provision pour un montant total estimé à 173 612,25 \$ (taxes incluses) s'ajoutant à la dépense initiale estimée et révisée de 1 882 392,55 \$ (taxes incluses), révisant ainsi la dépense estimée totale et autorisée pour ce contrat à un montant de 2 056 004,80 \$ (taxes incluses), afin de soutenir les imprévus de conception et l'ajout de services nécessaires pour la suite de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-128

Modification aux contrats CA2700 et CA2856 - Acquisition de chargeurs pour autobus électriques - Amendement 2

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Doreen Assaad :

D'AUTORISER une modification au contrat octroyé par la résolution 22-81 adoptée le 7 juillet 2022 à ABB E-MOBILITÉ INC à la suite de l'appel d'offres P22-017 pour la fourniture de 10 chargeurs pour autobus électriques, soit l'ajout de frais d'entreposage pour une durée de 2 mois maximum et une prolongation de garantie, pour une durée maximale de 9 mois, pour l'ensemble des chargeurs d'autobus électriques;

D'AUTORISER à cette fin une dépense estimée supplémentaire de 100 504,25 \$ (taxes incluses) s'ajoutant à la dépense initiale estimée et révisée à 1 200 459,72 \$ (taxes incluses), révisant ainsi la dépense estimée totale et autorisée pour ce contrat à 1 300 963,97 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-129

Octroi de contrat – Services professionnels pour la rédaction du dossier d'affaires du Centre d'exploitation de Saint-Hubert-Phase 1

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Rolande Balma :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres P24-005 - Services professionnels pour la rédaction du dossier d'affaires du Centre d'exploitation de Saint-Hubert, Phase I, au soumissionnaire admissible et conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L, aux prix soumis, pour un montant total estimé jusqu'à concurrence de 228 685,28 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une réserve pour contingences, comme spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-130

Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'architectes pour des projets d'infrastructures de bâtiments

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Sylvain Joly :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P24-038 - Services professionnels d'une firme d'architectes pour des projets d'infrastructures de bâtiment au soumissionnaire admissible et conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit ATELIER ARCHI- INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 726 090,12 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-131

Octroi de contrat – Acquisition de panneaux à messages variables pour autobus

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P24-041 - Acquisition de panneaux à messages variables pour autobus au seul soumissionnaire, lequel est admissible et conforme, soit XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 801 783,86 \$ (taxes et provision incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une provision pour des ajustements de quantité, pour un montant total estimé jusqu'à concurrence de 38 180,18 \$ (taxes incluses) pour la durée complète du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-132

Octroi de contrat – Acquisition de commutateurs d'agrégation

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) n'est pas tenu, en vertu de l'article 104 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, de procéder par appel d'offres lorsqu'une société peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales ou, selon le cas, du ministre de la Cybersécurité et du Numérique ou par leur entremise;

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Lise Roy :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de commutateurs d'agrégation à ITI PLACEMENT DE RESSOURCES INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 186 856,95 \$ (taxes et provision incluses), conformément à sa soumission et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une provision pour des ajustements de prix, pour un montant total estimé jusqu'à concurrence de 16 987 \$ (taxes incluses) pour la durée complète du contrat;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL tout document jugé nécessaire pour donner plein effet au présent contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Dépôt - Liste de chèques émis

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 12 juin au 13 août 2024, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 34 836 479,30 \$.

4.2 Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000\$ et plus – Juin et Juillet 2024

Il est procédé au dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de juin et juillet 2024.

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-133

Autorisation de la participation de M. Alain Dufort au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau

ATTENDU QUE le contrat de travail intervenu entre le RTL et M. Alain Dufort par lequel le RTL retient les services de M. Dufort à titre de directeur général pour la période du 17 juin 2024 au 19 juin 2027 prévoit, à son article 7.1, que toute participation de M. Dufort à un conseil d'administration d'un organisme doit s'inscrire dans les orientations stratégiques, répondre au positionnement stratégique du RTL et avoir préalablement avoir été autorisée par les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la candidature de M. Alain Dufort pour un poste d'administrateur au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau a été sélectionnée et que sa nomination à ce poste sera soumise au comité exécutif de la Ville de Montréal pour décision;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Pascale Mongrain :

D'AUTORISER la participation de M. Alain Dufort au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau à titre de membre de ce conseil d'administration;

DE JOINDRE au SD-2024-0275 le document préparé par M. Dufort concernant sa participation au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CLÔTURE

6.1 Période d'intervention des membres du conseil

Mesdames Affine Lwalalika et Nathalie Delisle, s'adressent à l'audience tour à tour.

6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-134

Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 3 octobre 2024

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève Héon, MBA, ASC
Présidente

Me Yvan Laberge
Secrétaire corporatif adjoint par intérim